

En novembre 2011, de retour d'un voyage à Singapour, le poète, romancier, essayiste, historien, et homme politique camerounais, Enoh Meyomesse est arrêté à l'aéroport de Yaoundé à sa descente d'avion par la gendarmerie camerounaise. Il a été ensuite déporté de nuit à Bertoua à l'Est du pays, après avoir subi un interrogatoire musclé au siège de la gendarmerie nationale à Yaoundé. Il a été exigé de révéler la cache du container d'armes avec lesquelles il devait assassiner le président de la République

Après avoir passé 40 mois en prison, il a été libéré le 27 avril 2015 sous la pression de la communauté internationale.

Enoh Meyomesse se souvient encore de ses mésaventures.

Tout a commencé à l'aéroport de Nsimalen au mois de novembre 2011. Je descends d'un vol de Kenya Airways en provenance de Singapour via Bangkok et Nairobi. Au niveau des contrôles de police, je découvre avec stupéfaction deux gendarmes debout à un coin de la salle avec une photographie de moi qui se trouvait dans ma chambre à coucher, entre leurs mains. Comment est-ce possible ! Aussitôt, ils s'avancent vers moi : « monsieur Enoh, vous êtes en état d'arrestation, toute résistance est inutile.. » Je suis conduit au poste de police de l'aéroport où je subis une fouille minutieuse.

JE SUIS ALLE ACHETER DES ARMES ET RECRUTER DES MERCENAIRES A SINGAPOUR

Puis je suis conduit sous bonne escorte de trois pick-up de la gendarmerie au SED, sirène hurlante. A tous les carrefours, les autres voitures nous cèdent le passage. En ces lieux, j'apprends que je suis allé acheter des armes à Singapour et recruter des mercenaires pour venir faire un coup d'Etat à Paul Biya. « Le MINDEF et chef de l'Etat en personne suivent de près cette affaire », m'annonce-t-on.

En me fouillant à l'aéroport, il était question de récupérer le reste des millions avec lesquels j'ai voyagés. Malheureusement, je n'avais que 70 euros sur moi, soit environ 50.000 F CFA. J'en tombe des nues.

Seconde fouille au SED exigée par les « enquêteurs », cette fois-ci il m'est demandé de me déshabiller complètement, et de me tenir en tenue d'Adam. J'essaie de résister. Mais je comprends que ces gamins ne rigolent pas. Je m'exécute, sans toutefois manquer de leurs rappeler que la nudité d'un adulte vue par des jeunes gens comme eux, est une malédiction. «

Ta gueule ! ». Telle est leur réponse. Après avoir admiré un moment mes parties secrètes, ils deviennent subitement gentils avec moi. Ils me conseillent de révéler « sans résistance » l'endroit où j'ai caché les armes du coup d'Etat en préparation, et que mes « complices » ont déjà « tout avoué ». Par ailleurs, il m'est « conseillé » de livrer spontanément les noms des « colonels » avec lesquels je suis en relations dans cette funeste affaire. En le faisant, « la gendarmerie va m'aider dans la suite de l'affaire ». Enfin, il m'est demandé d'avouer « spontanément » que j'ai envoyé des gens opérer un braquage à Bétaré-Oya pour préparer le coup d'Etat avec le produit du braquage.

Naturellement, il n'est nullement question pour moi d'accepter pareille chose ... Il m'est par ailleurs révélé qu'une perquisition a été opérée à mon domicile, à la recherche d'armes de guerre que j'y aurais stockées. (Par la suite je découvrirai qu'un gendarme du nom d'Edou a cassé ma porte principale et toutes celles des chambres à coucher ; la maison a été mise à sac, tous mes documents ont été emportés jusqu'à mon acte de naissance, tous mes manuscrits, toutes mes clés USB, c'est à cette occasion qu'ils ont pris possession de ma photographie pour m'arrêter à ma descente d'avion à Nsimalen).

INTERROGATOIRE INFRACTUEUX : TOTALE DESILLUSION

Je passe la nuit au SED en cellule. Le lendemain, en soirée, je suis extrait de la cellule, et me retrouve devant 2 colonels, 2 lieutenants colonels, le petit et mal élevé lieutenant qui m'avait demandé la veille de me dénuder pour admirer mes parties génitales, nommé Teto Ghislain, et 2 autres sous-officiers. Parmi eux, il y a le commandant de la légion de gendarmerie de Bertoua, et le directeur-adjoint de la Sécurité Militaire, SEMIL. De 20h à 23h, soit pendant 3 longues heures d'horloge, je suis interrogé. Même chose, « mes complices ont déjà tout avoué, il me faut à mon tour révéler l'endroit où j'ai caché les armes du coup d'Etat, mes complicités à l'étranger, notamment à Singapour d'où je sors, et en plus, les noms des colonels avec lesquels je suis en contact, ou à défaut, ceux que je connais, en le faisant, la gendarmerie va m'aider dans la suite de l'affaire, je peux même être libéré séance tenante si je collabore ... »

Bien évidemment, tout cela n'est qu'invention, ou, dans le meilleur des cas, une dénonciation calomnieuse. L'interrogatoire n'aboutit à rien, puisque je ne détenais aucune arme. Tout le monde se lève. J'apprends que c'est le commandant de légion de gendarmerie de Bertoua qui vient d'assister à l'interrogatoire qui a procédé à mon arrestation à Nsimalen, sur ordre de Mebe Ngo'o. J'apprends également qu'ils sont tous les deux copains. Il est un « nordiste » né et grandi à Sangmelima, et parle un excellent Bùlu, proverbes à l'appui. Sa famille entière s'y trouve, à savoir, son père, sa mère et tous ses frères cadets. C'est de Sangmelima qu'il est entré à l'EMIAC après un collège de la ville.

Qui me révèle tout cela ? Le directeur-adjoint de la SEMIL, dépêché spécialement par Mebe Ngo'o, qui l'attend à son bureau au Ministère de la Défense, pour les conclusions de l'interrogatoire « quelle que soit l'heure à laquelle il prendra fin ... ». Il déclare me connaître et m'apprécier énormément à travers mes articles de presse. Il continue en me disant : « le MINDEF et cet individu sont actuellement dans de sales draps ; comment un commandant de légion de gendarmerie venu de Bertoua peut-il vouloir se mêler des affaires de coup d'Etat à Yaoundé, est-ce de sa compétence ? c'est à nous de le faire, voilà, son zèle l'a perdu ; il pensait, à travers votre arrestation, sans doute être promu général, c'est raté ; le MINDEF (Mebe Ngo'o) et lui ont informé le chef de l'Etat qu'ils sont tombés sur un grand complot visant à le renverser et dans lequel sont impliqués une dizaine de colonels et que vous dirigez ;

voilà qu'il n'en est rien ; déjà la perquisition à votre domicile les a refroidis, ils avaient été informés que vous y possédiez une caisse d'armes, mais ils n'y ont absolument rien trouvé, même pas une douille de cartouche... ».

Le monsieur me salue chaleureusement, en me souhaitant bonne chance, et rajoute : « il vous en faudra car à présent ils vont vous coller une autre affaire sur le dos pour sauver la face auprès du Chef de l'Etat, comme celle du coup d'Etat a foiré ... ». Il me révèle qu'il va de ce pas remettre au MINDEF, donc à Mebe Ngo'o, les conclusions de l'interrogatoire ...

De la fenêtre de la salle des interrogatoires, j'aperçois dans le noir le fameux commandant de légion au téléphone, visiblement dans l'embarras total. L'entretien est long, il argumente, argumente, argumente. Puis, lorsque prend fin la conversation, il fixe les mains sur les hanches, baisse la tête, se met à regarder le sol, tout songeur ...

DEPORTATION A BERTOUA : ORDRE DE ME « LIQUIDER » EN CHEMIN ET JETER MON CORPS EN BROUSSE OU DANS LE NYONG A AKONOLINGA ...

Le temps se met à passer. Vers 23h 45, je suis appelé. Je redécouvre ma valise récupérée par les gendarmes à Nsimalen. Il m'est présenté un grand registre ouvert et dans lequel il m'est demandé d'apposer ma signature après avoir vérifié que le contenu de ma valise est intact. « Nous vous remettons entre les mains de la légion de gendarmerie de Bertoua, vous partez là-bas ». Je n'y comprends absolument rien. Je refuse de signer, car je ne désire aucunement aller à Bertoua, c'est à Yaoundé que moi je réside, je ne connais personne dans cette ville. « Vous n'avez pas le choix, monsieur, m'est-il répondu ... » Finalement, je m'exécute totalement à contrecœur.

Me voilà installé dans un pick-up de la gendarmerie, encadré par 5 gendarmes armes aux poings, direction Bertoua. Il est 23h 50, lorsque nous quittons le SED.

Vers 3h du matin pendant que nous ne sommes plus très loin de notre destination, j'ai une forte envie d'aller aux toilettes. J'en informe mes « accompagnateurs ». L'auto gare. J'en descends, fais quelque pas dans la broussaille au bord de la route et m'accroupis pour vider mon ventre. Trois des gendarmes passent derrière moi. Au bout d'un moment, j'entends le bruit métallique et sec caractéristique d'une arme qui se charge pour tirer. Mon sang se gèle. Je n'ose pas me retourner, et même je ne le peux pas, car je suis tétanisé. Des murmures derrière moi me parviennent. Un débat à voix basse s'y tient. Bien mieux, c'est comme une dispute. J'en déduis que mon sort est scellé. Je ne me mets plus qu'à attendre totalement résigné le bruit terrifiant d'une détonation, me vois déjà en train d'être liquidé en pleine nuit et dans la forêt comme Patrice Lumumba. Mon cœur cesse de battre dans ma poitrine. Une terrible peur m'envahit. La fièvre me gagne. Je me mets à trembler terriblement de tous les membres de mon corps. Mais en même temps, curieusement, je commence à me sentir léger, léger, presque en train de flotter dans l'air. Je suis content de mourir. De partir en même temps que mon père dont le corps se trouve à la morgue à Ebolowa. Il est décédé peu avant mon départ pour Singapour, et j'avais décidé de venir m'occuper de ses obsèques à mon retour. Le ciel tout noir devient subitement lumineux. Je suis content de mourir, de quitter ce monde, je revois ma mère décédée depuis 7 ans, elle est souriante, pleine de vie, j'en suis heureeeuuuuuxx... Subitement j'entends : « tu chies pendant combien de temps ? » Le ciel redevient du coup tout noir, il n'y a plus ma mère, je reviens sur terre ...

30 minutes plus tard, nous sommes à Bertoua, une ville que j'ai connue quand j'étais au lycée. J'y ai passé mon Probatoire. Nous entrons dans l'enceinte de la Légion de gendarmerie

et garons. « Descendez monsieur ». Une fois dans les locaux, le gendarme de garde s'empresse de prendre son cellulaire : « le patron (le colonel commandant de la Légion resté à Yaoundé), ne cesse d'appeler toutes les dix minutes si vous êtes arrivés, et m'a donné pour ordre de l'en informer aussitôt ». Au bout d'un moment : « je suis au garde à vous mon colonel ... oui ils viennent d'arriver ... oui avec un monsieur en lunettes et des cheveux blancs ... oui ... avec un monsieur en lunettes et des cheveux blancs ... je répète, avec un monsieur en lunettes et des cheveux blancs ... je dis oui mon colonel ... oui ... oui, il est assis devant moi ... vous voulez lui parler ... d'accord ... je le mets en cellule ... à vos ordres mon colonel ... mes hommages mon colonel ... »

SAUVER LA FACE POUR RATTRAPER LA GOURDE DU « COUP D'ETAT » ...

Plus tard, j'apprendrai qu'un débat s'était tenu entre mes « accompagnateurs » peu avant notre départ du SED. Ils avaient ordre de me « liquider » en chemin, jeter mon corps dans le Nyong à Akonolinga ou en brousse après l'avoir déshabillé afin que je ne puisse pas être identifiable (c'est probablement ce qu'ils ont fait plus tard avec le malheureux prêtre de Bafia), et d'arriver à Bertoua sans moi. C'est alors que l'un d'eux, un nommé N..., s'y était opposé en ces termes : « si nous exécutons cet ordre, cette affaire va nous retomber dessus, ce sera une grosse affaire d'Etat, le SED va déclarer qu'il nous l'a remis avec décharge dans le cahier des gardes à vue ; que le colonel ou le MINDEF viennent eux-mêmes le tuer, ils savent se servir d'armes non ? ». Lorsque j'avais demandé à me soulager 30 mn avant Bertoua, l'un des gendarmes avait voulu malgré tout exécuter l'ordre et m'avait aussitôt mis en joue avec son fusil pour tirer, N... avait à son tour levé son arme, et l'avait également mis en joue ... D'où les murmures-débats que j'ai entendus dans mon dos ...

Pourquoi mon élimination physique ? Pour sauver la face devant Paul Biya, qui attendait les conclusions de l'enquête. Il suffisait de lui déclarer : « cet énergumène a été tué au moment où il voulait passer à l'acte », et le tour était joué.

Quoi qu'il en soit, 27 jours après mon arrivée à la légion de gendarmerie en garde à vue, Paul Biya a pris des nouvelles : « où en est l'affaire du coup d'Etat avec le fils de Meyomesse ? » Aïe ! Le SED répond : « il a été emmené à Bertoua par la Légion de gendarmerie ». Etonnement du Président de la République qui soupçonne déjà quelque irrégularité dans cette affaire : « pourquoi y faire ? Est-ce là-bas qu'il allait organiser son coup d'Etat ? ». Il ne s'en tient pas là. Il se trouve qu'il connaissait personnellement mes parents et n'avait en aucun instant cru à cette histoire de coup d'Etat à dormir debout qu'était venu lui raconter Mebe Ngo'o. Il savait en plus que mon père venait de décéder, et il avait adressé ses condoléances à ma famille. Il ordonne une contre-enquête, la confie à l'un de ses services de sécurité ...

ENOH TU NOUS CHERCHES DES HISTOIRES ...

Lundi le 19 décembre 2011. Un gendarme de la légion entre furieux dans ma cellule où je suis plongé dans le noir total depuis mon arrivée il y a de cela 27 jours et où je cohabite avec mon seau à excréments, bonjour l'odeur... « Tu nous cherches des histoires, la présidence a appelé pour demander pourquoi nous te détenons ici... Ce que tu fais là n'est pas bien ». Il referme avec fracas la porte métallique de la cellule.

Mardi 20 décembre 2011. Le même gendarme revient. « Pourquoi es-tu en train d'alerter la presse de ta présence ici ? Hein ? Le correspondant local du quotidien Le Jour est venu demander si tu es détenu ici, attention à toi !! »

Mercredi 21 décembre 2011 au matin. Mes « complices » et moi sommes sortis de nos cellules, je redécouvre enfin la lumière du jour, quelle indescriptible joie ! Les interrogatoires se déroulaient la nuit après 20h, donc, pas moyen de voir le soleil. Tout au long de ceux-ci, j'apprends que j'ai procuré la somme de 180.000 F CFA pour acquérir un fusil à Garoua-Boulaye afin d'opérer un braquage. Je demande à faire venir le vendeur du fusil, si tel est le cas, il devrait normalement être détenu avec nous en sa qualité de fournisseur d'armes à des braqueurs. Il n'y a pas de réponse. En tout cas, nous signons de volumineux procès-verbaux d'interrogatoire sans savoir ce qu'ils contiennent.

VISITE DU GOUVERNEUR LELE LAFRIQUE : PRESENTATION AUX MEDIA

Puis, nous sommes informés que le gouverneur Lélé Lafrique va venir sous peu de temps nous rendre visite. Nous sommes ramenés dans nos cellules. Vers 14h, nouveau rappel et sommes de nouveau conduits dans les bureaux de la légion. Nous y découvrons des pancartes sur lesquelles sont écrits en gros caractères nos noms. Nous n'y comprenons absolument rien. Un moment d'inattention du gendarme chargé de nous les remettre, et j'ouvre subrepticement le tiroir qui contient nos téléphones, et que j'ai identifié tout à l'heure lors de la signature de procès-verbaux d'interrogatoire. Je chipie le mien et le fourre dans ma poche pour l'emmener avec moi en cellule. Il n'a rien vu. Puis, il nous ordonne de le suivre et nous conduit dans la cour de la légion car le gouverneur Lélé Lafrique est déjà arrivé. Horreur ! Toute la ville de Bertoua a été ameutée pour venir découvrir les braqueurs que nous sommes. Je n'en crois pas mes yeux. Nous sommes placés à côté d'une table sur laquelle est posée un petit fusil militaire (celui que j'aurai envoyé acheter). Plein de caméras de télévision sont là à nous filmer. Lélé Lafrique fait son malin devant nous, félicite de vive voix le commandant de Légion pour avoir « neutralisé ce dangereux gang qui écumait la région ». Tous les gendarmes sont au garde-à-vous. Il remonte dans sa voiture et s'en va. Nous sommes ramenés en cellule, après que les plaques nous aient été retirées. J'allume mon téléphone. Par bonheur, il est toujours chargé. Je remercie le ciel. J'appelle aussitôt Jean Takougang, et l'informe de ma séquestration au fond d'une cellule dans le noir à la légion de gendarmerie de Bertoua. J'appelle Domou Bergeline. Même chose. J'appelle encore deux ou trois personnes. La porte de la cellule s'ouvre brusquement. « Remets-moi ce téléphone », m'ordonne un gendarme. Le SED, depuis Yaoundé, vient d'informer la légion que je passe des coups de fils. Puis il se rebiffe : « après tout, garde-le, de toutes façons, vous quittez la légion demain, vous retournez à Yaoundé ». C'est plutôt une bonne nouvelle pour moi.

RETOUR A YAOUNDE : ENTREE A KONDENGUI

Jeudi 22 décembre 2011, 4-5 h du matin. J'entends un grand remue-ménage dans la cour de la gendarmerie. Des moteurs d'automobiles sont allumés et se mettent à ronfler sur place. La porte de ma cellule s'ouvre : « lève-toi, vous rentrez à Yaoundé ». Je retrouve mes « complices » déjà dans la cour. Le temps se met à passer. Finalement nous quittons Bertoua vers 6h du matin. Quelle joie de redécouvrir la lumière du soleil. Cela faisait 30 jours exactement que je ne l'avais pas vue. (Mes yeux en ont été atteints, cela a accru ma myopie, plus tard à Kondengui, Bergelin Domou me procurera de l'argent pour m'acquérir une nouvelle paire de lunettes, cette fille a été extraordinaire...) Nous sommes dans deux pick-up. Chemin faisant, l'un des gendarmes de mon pick-up, nous fait une terrible révélation : « le MINDEF, donc Mebe Ngo'o, informé lundi du coup de fil de la présidence par le commandant de légion,

a quelque peu paniqué ; il n'y a pas moyen de prouver que vous, monsieur Enoh, avez voulu organiser un coup d'Etat, il a aussitôt ordonné à ce dernier de plutôt vous présenter aux medias comme un grand bandit neutralisé avec son gang par la légion de gendarmerie, c'est ce qui explique le cinéma que vous avez subi hier, il fallait préserver sa crédibilité auprès du Chef de l'Etat... ».

Nous sommes arrivés à Yaoundé vers 12h 30 après une longue halte à Abong-Mbang ou nous avons pu prendre un véritable petit-déjeuner, une sorte de retour à la vie, et avons été conduits au Tribunal militaire. Puis de là, nous sommes remontés dans les deux pick-up, direction Kondengui.

J'y ai effectué mon entrée le jeudi 22 décembre 2011 vers 14h 30, et y ai passé 40 mois, soit exactement 3 ans 4 mois. Mebe Ngo'o, mon bourreau, quant à lui, y est entré 8 ans plus tard, vendredi 8 mars 2019 à 23 h passées. Il y résidera pour ce qui le concerne pendant 20 ans au moins, soit 240 mois !!!! C'est-à-dire 200 mois de plus que moi, si les juges ont pitié de lui.

La Parole dit : « à moi la vengeance, à moi la rétribution ... » Romains 12 :19.
